

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —)	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —)	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les experts ont enfin terminé leur enquête: ils remettent leur rapport à la C. D. R. — Pas d'accord possible, si des sanctions ne sont pas prévues au cas de manquement. — Comment régler les réparations? Les dettes interalliées. — Nous ne pouvons nous dispenser d'assurer notre sécurité. — Le contrôle militaire du Reich: Berlin le repousse! Ménégeons la S. D. N.

A l'heure où paraîtront ces lignes, les Comités d'experts auront sans doute remis leurs rapports à la Commission des Réparations. Faut-il rappeler l'objet de leur enquête? Il s'agissait, on s'en souvient: 1° d'assurer l'équilibre du budget du Reich, où seront incluses des charges progressives pour le paiement des réparations; 2° de stabiliser la monnaie allemande; 3° de rechercher les capitaux allemands évadés.

Quelles recommandations formulèrent les experts pour atteindre ce triple but? Il serait vain de s'attarder à toutes les indications, soi-disant « bien informées », qui furent publiées ces derniers temps.

Aussi bien, ne tarderons-nous pas à être fixés, puisque les rapports seront communiqués aussitôt à la presse. Pour l'instant, il convient seulement d'enregistrer les conditions favorables dans lesquelles les travaux d'experts seront accueillis par les Alliés.

Incontestablement, les divers gouvernements paraissent disposés à tenir le plus grand compte des recommandations qui leur seront adressées.

Remarquons cependant que diverses circonstances empêcheront sans doute d'aboutir d'ici quelques semaines à un dénouement.

Deux des nations les plus intéressées, la France et l'Allemagne, vont procéder à des élections législatives au début de mai.

Dès lors il est douteux que le gouvernement de Paris, tout comme celui de Berlin, puisse s'engager à fond et à l'arrière, sur ce problème précis, une attitude, qu'il serait peut-être amené un mois plus tard à modifier.

On ne peut que regretter une telle coïncidence.

Les conclusions des experts constituent les matériaux avec lesquels les gouvernements alliés vont essayer de bâtir enfin l'édifice de la paix.

Le plus malaisé sera, nous l'avons dit, non pas de se mettre d'accord entre alliés, mais d'obtenir de l'Allemagne, l'acceptation d'abord, l'exécution ensuite de cet accord.

Tout fait craindre qu'il ne faudra pas moins que la menace de sanctions très précises en cas de non-exécution, pour déterminer le Reich à l'abandon de ses procédés dilatoires.

Peut-on espérer que la Grande-Bretagne accueillera favorablement de telles perspectives? L'expérience nous a surabondamment montré que l'Angleterre ne se résout pas à envisager le recours éventuel à des sanctions et, encore moins, à les appliquer.

à l'idée que la France, à défaut de l'Allemagne, paie à elle seule les réparations. Elle est assez riche pour cela, croient-ils. Elle n'a, après tout, qu'à augmenter ses impôts, à serrer sa ceinture d'un cran ou de deux.

N'est-ce pas, précisément, la voie dans laquelle vient de s'engager la France?

Est-ce à dire qu'il faille poursuivre jusqu'au bout l'application de cette méthode?

Nos amis anglais peuvent la juger naturelle.

Mais nous, qu'accablent des charges sans cesse accrues et qui entravent d'autant notre renaissance économique?

N'y aurait-il pas quelque injustice à nous faire supporter tout le fardeau des réparations, en admettant la possibilité matérielle?

Quant il s'agit d'argent, nous pouvons, à la rigueur, nous montrer plus ou moins accommodants.

La France n'en mourrait pas après tout, si elle recevait quelques milliards de moins. Seulement il faut prendre garde que ces concessions ne soient pas trop fortes. Car toute diminution de notre créance sur l'Allemagne se traduit nécessairement par une augmentation de nos charges, qui pourraient à la longue devenir écrasantes, et même insupportables.

En fait, le meilleur moyen peut-être de faciliter un dénouement du problème des réparations serait sans doute, que l'Angleterre et les Etats-Unis s'engagent dans la voie de l'annulation des dettes de guerre.

M. Mac Donald appliquera-t-il cette solution dont il s'est affirmé le partisan?

Reste la question de la sécurité.

Contrairement à ses prédécesseurs, M. Mac Donald semble parfaitement se rendre compte de la gravité du problème pour la France.

C'est un fait également que la partie la plus intelligente et la plus influente de l'opinion britannique s'intéresse à cette question.

Quant aux moyens de la résoudre, l'indécision la plus complète continue à régner.

Certes, on se rend compte, Outre Manche, que le pacte de garantie promis à la France n'ayant pas été ratifié, il convient de le remplacer par autre chose.

Mais par quoi?

Le Premier Britannique lui-même ne paraît pas, nous l'avons montré, le savoir exactement.

Quant à nous, en présence d'une situation sérieuse, nous avons dû aviser: l'occupation de la Ruhr nous a mis absolument à l'abri d'une nouvelle agression allemande.

Notre situation sur le Rhin est telle, en fait, que personne puisse nous en déloger.

Quant au droit, nous sommes vis-à-vis de nos alliés, Anglais et Américains, dans une position très forte, puisqu'ils n'ont pas tenu les engagements pris: nous pouvons et nous devons demeurer dans les conditions présentes de sécurité jusqu'à ce qu'on nous offre des garanties au moins équivalentes.

Nous ne pouvons, en effet, sans faire courir au pays les plus graves dangers, nous dessaisir des gages que nous détenons.

Aux Alliés d'abord, à l'Allemagne ensuite, de comprendre cette impossibilité.

Et comment ne nous méfierions-nous pas?

Berlin vient de remettre sa réponse à la note de la conférence des ambassadeurs, en date du 5 mars, relative à la reprise du contrôle militaire en Allemagne.

On sait que les Alliés, unanimes, ont estimé qu'il y avait lieu de reprendre ledit contrôle.

Or, que dit la réponse allemande?

Sous une forme à peine déguisée, elle est un refus pur et simple de se prêter à de telles investigations.

Qu'on en juge: la réponse du Reich contient trois idées essentielles:

1° L'Allemagne entend discuter désormais sur un pied d'égalité et non dans un esprit de soumission;

2° L'Allemagne n'admet pas que la Commission de contrôle statue sur les cinq catégories de mesures qui restent à prendre: réorganisation de la police, transformation des usines,

livraison du matériel de guerre en excédent, recrutement et organisation de l'armée;

3° Enfin, en ce qui concerne la « série d'inspection » par laquelle la Commission de contrôle, avant de céder la place à un autre organisme, devait « donner tout apaisement aux nations intéressées, quant à la situation actuelle du matériel de guerre, du recrutement et de l'instruction militaire en Allemagne », le gouvernement allemand n'y consent point. Il propose que cette investigation, si elle doit avoir lieu, soit confiée à la Société des Nations.

Négligeons, malgré leur importance très réelle, les deux premières idées: elles témoignent surabondamment que le Reich se croit aujourd'hui assez fort pour secouer toute dépendance consécutive à sa défaite.

Venons au point capital de la réponse allemande: celui qui repousse le contrôle militaire interallié pour y substituer une investigation confiée à la Société des Nations.

Nombreux sont les Français qui placent sincèrement leur espoir dans la Société des Nations et qui sont résolus à la « soutenir » et à la « développer ».

Mais c'est pourquoi, précisément, ils ne veulent pas qu'on lui confie une mission qui tendrait à ruiner son crédit et son autorité morale.

Or, n'est-ce pas le but que poursuit Berlin à l'heure présente?

De deux choses l'une, en effet: Ou bien, l'Allemagne n'a rien à cacher, et alors on ne s'explique pas pourquoi elle use de tant de délais, de tant d'échappatoires, pourquoi elle recuse tel enquêteur.

Ou bien, l'Allemagne recourt à la Société des Nations, parce qu'elle a des armements à cacher, parce qu'elle espère lui mettre un bandeau sur les yeux et finalement la tourner en ridicule.

Ac total la manœuvre allemande est habile; elle vise un double but: obtenir un contrôle moins rigoureux et compromettre la S. D. N.

Il faut espérer qu'elle sera déjouée et que tous les alliés, en parfait accord, repousseront les suggestions allemandes qui ne peuvent être retenues par la France, parce que la France n'y trouverait pas ce qu'elle attend avant tout: la sécurité et la paix.

M. D.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

Les juges allemands protestent.

La Ligue nationaliste des juges allemands rappelle dans un manifeste de protestation que le gouvernement français, aussitôt après l'arrestation du capitaine Pendaris d'Armont, condamné à une peine de réclusion par le tribunal de Leipzig réclama la liberté de l'officier français, et emprisonna comme otages le président du tribunal de Bochum Linde, le premier avocat général Schulte Pekum et le premier bourgmestre de Gelsenkirchen, von Wedels-tadt.

Une circulaire aux représentants diplomatiques à l'étranger n'ayant eu aucun résultat, les juges allemands élèvent une protestation enflammée contre l'acte arbitraire du gouvernement français, « qui foule aux pieds le droit et la justice », et invitent les juges de tous les pays à se joindre solennellement à cette protestation.

Le Reich est menacé d'une grève générale des cheminots.

Une grève des cheminots menace d'éclater dans toutes les parties de l'Allemagne. A Elberfeld, Erfurt, Magdebourg, Nuremberg, Mannheim, plusieurs milliers d'ouvriers des chemins de fer ont déjà abandonné leur travail. A Hambourg et à Brême, la grève est imminente.

Les nationalistes allemands censurent la littérature républicaine.

Les Associations patriotiques réunies (organisation « consul ») ont invité en termes pressants le gouvernement prussien à interdire la représentation de « Kinkermann », œuvre dramatique du poète républicain Ernst.

Le charbon de la Ruhr.

Les expéditions de coke et de charbon de la Ruhr ont atteint pendant le

mois de mars les chiffres suivants: 536.583 tonnes de coke et 389.030 tonnes de charbon et pour la France et le Luxembourg: 76.159 tonnes de coke et 461.059 tonnes de charbon pour la Belgique; 9.634 tonnes de coke et 566.438 tonnes de charbon pour l'Italie, soit au total, en considérant que trois tonnes de coke équivalent à quatre tonnes de charbon, 2.246.426 tonnes de charbon.

D'autre part, le total des taxes perçues au titre des licences et des dérogations de sorte des produits métallurgiques a été de 375.000 marks-or pour le mois de février et de 1.460.000 marks-or pour le mois de mars.

Les détournements de fer.

Sur mandat du juge d'instruction d'Avènes, la police mobile de Nancy a procédé à l'arrestation d'un négociant en fers de Verdun, compromis dans l'affaire de détournement des stocks de fers allemands destinés aux régions libérées.

Le Sénat américain ne votera pas les crédits aux Allemands « affamés »

Le projet de loi concernant un crédit de 10 millions de dollars pour les soi-disant affamés en Allemagne, qui a été voté, il y a quelque temps par la Chambre américaine n'a aucune chance de passer au Sénat. Le rapport de la commission des finances sera défavorable.

On découvre en Afrique du Sud une riche mine de diamants

Un ouvrier, en piochant près de Mafeking, rejeta ce qu'il croyait être un morceau de verre. Un de ses compagnons le ramassa et fut informé par un expert à qui il le montra que le soi-disant morceau de verre était un diamant d'une valeur de 700 livres.

Un agent de police, en congé dans cette région, a découvert durant les trois derniers mois des diamants représentant une valeur d'un millier de livres. De nouveaux terrains ont été mis en exploitation près de Mafeking et des centaines de personnes sont parties pour participer à cette bonne fortune.

Amélioration des changes français et belge, vue de Londres

La presse anglaise commente longuement l'amélioration des devises françaises et belges. A ce sujet, le « Financial News » précise qu'un accord a été conclu entre le gouvernement belge, d'une part, et les banquiers londoniens et new-yorkais d'autre part, en vue d'accorder à la Belgique un crédit de plusieurs millions de livres sterling sur les mêmes bases que pour le crédit consenti à la France.

Le maréchal Foch à Naples

Le maréchal et Mme Foch sont partis pour Naples. Ils ont été salués sur le quai de la gare de Rome, par M. Barrère et par le personnel de l'ambassade de France.

Pour que les députés français et anglais puissent se mieux connaître

M. Jenkins, membre libéral du Parlement, demandera au premier ministre s'il est prêt à consentir à ce qu'un certain nombre de membres du Parlement britannique, 50 ou 100, aillent visiter la France et qu'un nombre égal de députés français viennent en Angleterre.

Cet échange de visites aurait l'avantage, d'après le député libéral, de permettre aux Français et aux Anglais de se mieux connaître et servirait au raffermissement de l'Entente.

La Chambre se séparerait le 12 avril

La conférence des présidents de groupes de la Chambre a décidé de proposer l'inscription à l'ordre du jour de samedi matin le projet de révision des pensions civiles et militaires.

Plusieurs autres projets seront inscrits à l'ordre du jour avant la séparation, tels que ceux concernant la fabrication de l'ammoniac synthétique, le vote par correspondance, le mandat de six ans renouvelable par tiers, applicable à la prochaine législature, les assurances sociales, etc. La Chambre sera invitée à siéger matin et soir, à l'exception du dimanche, jusqu'à la séparation, qui semble devoir se produire le samedi 12 avril.

Un nouvel académicien

L'Académie française, après quatre séances de tentatives infructueuses, a élu jeudi le successeur de Jean Aicard.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants: Volants, 20; majorité, 11.

M. Camille Jullian, 20 voix, élu. M. Camille Jullian est professeur au Collège de France. Il est né à Marseille le 15 mai 1859.

La population française

Le rapport relatif au mouvement de la population de la France, par département et par arrondissement, au cours de l'année 1923 (chiffres provisoires) sera prochainement publié au Journal Officiel.

Mariages: 1923, 356.501; 1922, 383.220; pour 10.000 habitants: 1923, 182; 1922, 195.

Divorces: 1923, 23.599; 1922, 27.684.

Naissances d'enfants vivants: 1923, 761.861; 1922, 759.846.

Mort-nés: 1923, 33.591; 1922, 34.854.

Décès d'enfants de moins d'un an: 1923, 73.283; 1922, 64.889.

Décès d'enfants d'un an et plus: 1923, 593.707; 1922, 624.378.

Décès total: 1923, 666.990; 1922, 689.267.

Excédent de naissances: 1923, 94.871; 1922, 76.579.

On découvre en Afrique du Sud une riche mine de diamants

Un ouvrier, en piochant près de Mafeking, rejeta ce qu'il croyait être un morceau de verre. Un de ses compagnons le ramassa et fut informé par un expert à qui il le montra que le soi-disant morceau de verre était un diamant d'une valeur de 700 livres.

Un agent de police, en congé dans cette région, a découvert durant les trois derniers mois des diamants représentant une valeur d'un millier de livres. De nouveaux terrains ont été mis en exploitation près de Mafeking et des centaines de personnes sont parties pour participer à cette bonne fortune.

Pour la fixation de la peine par le jury

Le jury du Rhône, réuni actuellement, a émis un vœu dans lequel « considérant qu'avec les rigueurs de la loi actuelle il lui est absolument impossible de juger suivant sa conscience il exprime, le regret de ne pouvoir fixer lui-même la durée de la peine ».

Chambre des Députés

Séance du 3 avril 1924

La Chambre continue la discussion des interpellations sur la politique du Gouvernement. M. Inghels parle des dommages de guerre aux sociétés étrangères: celles-ci ont été payées avant les petits sinistrés Français. Il s'élève contre la présence dans plusieurs sociétés d'apparence française, de grosses participations allemandes. M. Marin déclare qu'une vérification sérieuse sera faite.

M. Dubois dit que la France ne doit pas abandonner la Ruhr avant d'être payée. Il déclare qu'il a confiance dans le Gouvernement. M. Guy de Montjou parle en faveur de l'aviation.

M. Herriot raille la composition du nouveau ministère et s'étonne que le Gouvernement n'ait pas pu obtenir les 700 millions de marks-or de prestations en nature de l'Allemagne en 1922. L'Allemagne est de mauvaise foi, c'est pourquoi il fallait l'obliger à livrer ce qu'elle devait. Elle n'a livré que du charbon et du coke. Les autres pays alliés ont obtenu les livraisons. Il affirme que la France n'obtiendra sa sécurité que le jour où elle s'entendra avec ses alliés pour exercer sur l'Allemagne le contrôle nécessaire. Il termine en déclarant qu'il votera contre le Cabinet.

M. Blaisot rappelle que c'est M. Briand qui rétablit l'ambassade du Vatican en 1921 et que lorsque M. Poincaré fit occuper la Ruhr, M. Herriot approuva la politique du Gouvernement.

M. Poincaré demande que la discussion des interpellations soit terminée le jour même: il demande à la Chambre de tenir une séance de nuit.

Séance de nuit

A la séance de nuit, M. Blaisot continue son discours. Il rappelle que les impôts de 1920 furent votés par tous les députés, à l'exception des socialistes. Il dit que M. Herriot a approuvé le projet du Gouvernement en 1916, qui demandait de véritables décrets-lois. Il critique la politique de M. Briand.

La discussion est close. L'ordre du jour de confiance est voté par 408 voix contre 151.

Sénat

Séance du 3 avril 1924

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre tendant à compléter la loi du 20 mai 1836, en vue de la répression de tous les concours ouverts au public, notamment par la voie de la presse dont la solution est régie par une part de hasard. M. Lisbonne donne lecture du projet et demande que la loi soit appliquée après un délai de 2 mois.

M. Dupuy demande que la loi soit votée immédiatement. Le Gouvernement aura un mois pour la promulguer. Dans ce délai, les journaux qui auraient institué des concours auront pu distribuer leurs lots. M. Morand demande qu'on fixe ce délai à 1 mois et dépose un amendement à cet effet. L'amendement est repoussé. Le projet est voté.

Le Sénat discute la proposition tendant à modifier l'article 2 de la loi du 12 juillet 1919 (nombre des députés).

M. de Selves demande le vote du texte de la Chambre sans modification. Le projet est voté.

CHRONIQUE LOCALE

INVASION !

Au cours de la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement, dans la séance de jeudi, un député, M. Inghels qui n'a jamais cessé, depuis plusieurs mois, de signaler courageusement, les actes de gabegie commis dans les régions libérées, a signalé que dans plusieurs sociétés commerciales et industrielles « d'apparence française », on constatait de grosses participations allemandes.

M. Marin, le nouveau ministre des régions libérées, a promis, qu'à l'avenir, il fera procéder à la vérification sérieuse de la nationalité des participants d'une société.

Nouveau ministre, M. Marin ne pouvait pas tenir un autre langage. Mais alors une question se pose. Pourquoi a-t-on attendu, à ce jour, pour faire cette vérification? Ce n'est pas, en effet, d'aujourd'hui, que M. Inghels a signalé toutes les tractations louches, les gabegies qui ont lieu dans les régions libérées. Ce n'est pas, depuis jeudi, seulement, que l'on sait que des sociétés d'apparence française sont composées d'Allemands?

Pourquoi a-t-on laissé ces Sociétés se constituer et opérer en toute tranquillité?

On ne fera croire à personne que les pouvoirs publics ignorent cette situation anormale.

Les Allemands ont recommencé leur système d'infiltration, d'invasion d'avant-guerre en France et dans les pays voisins.

Dans le journal le Temps du 4 avril, M. Jean Carrère raconte qu'en Italie, l'invasion des Allemands est constatée chaque jour, et il cite l'article suivant du Corriere della Sera: « Aujourd'hui, on peut compter environ 70.000 Allemands qui circulent allègrement des Alpes à la Sicile. Complètement pleins sont les hôtels du Haut-Adige, du lac de Garde, de Gènes, de San-Remo, de Rome, de Palerme, de Venise. A Milan, la saison normale des étrangers a été anticipée d'un mois et demi à cause de l'irruption teutonique qui occupe les trois quarts des chambres disponibles; on retient les chambres en masse à l'avance, et les aubergistes prévoient un « plein » jusqu'à l'été. »

Et le correspondant du Temps ajoute :

« La plupart des journaux constatent avec une stupeur non dissimulée cette ostentation de dépense, montrée par ce même peuple qui crie misère pour ne pas payer ses dettes. »

« Le correspondant du Morning Post à Taormina signale avec effarement la toujours croissante arrivée des Allemands en Sicile, qui dépensent leur argent avec une prodigalité de « nation victorieuse ». »

« A quoi le Corriere della Sera fait observer que les vraies nations victorieuses de nos jours, qui sont l'Italie et la France, dépensent beaucoup moins, car elles sont couvertes de dettes et d'impôts ! Les Allemands de Taormina, au contraire, ajoute le Corriere, méritent grand luxe ; ils ont les meilleurs appartements, ils font des excursions dans les automobiles qu'ils retiennent à n'importe quel prix pour des journées entières, et ils ne boivent que du champagne. »

« Les Italiens, dit le Morning Post, assistent, stupéfaits, au spectacle de ces « pauvres vaincus » qui mangent, boivent et dépensent sans mesure les livres sterling et les dollars qu'ils ont accumulés grâce à leurs colossales spéculations sur le mark d'il y a deux ans. »

«... Ahuris sont aussi les touristes américains qui sont venus en Italie d'au delà de l'Atlantique, tout émus encore de la propagande allemande faite là-bas en faveur de l'« Allemagne affamée », et qui, tout d'un coup, se trouvent en présence de toute une avalanche d'Allemands qui mangent du matin au soir et qui peuvent dépenser beaucoup plus qu'eux ! »

Et les Allemands sont les « vaincus ! » ? Qu'auraient-ils fait s'ils avaient été les « vainqueurs » ?

Ils crient misère et dépensent des sommes énormes, ils montent des sociétés, des industries, ils participent à la fondation d'industries, de sociétés en France, et ils trouvent le moyen, ainsi que le déclarait, jeudi, M. Inghels, de « toucher des indemnités du Gouvernement français comme sinistrés des régions libérées ! » C'est le comble !

L'invasion allemande a lieu : c'est un fait reconnu en France ; mais ce qui est triste, c'est qu'elle est favorisée, protégée par des Sociétés allemandes, qui ont, comme membre de Conseils d'administrations, c'est-à-dire comme « couverture » des Français !

Et les Allemands sont les « vaincus ! » ? Nous le répétons : qu'auraient-ils fait s'ils avaient été « vainqueurs » ?

LOUIS BONNET.

AUTOUR DU CONSEIL

Au cours de la séance du Conseil municipal, un honorable conseiller, au sujet de l'incendie du Couvent de Nevers, indiqua que si des bouches d'eau avaient existé dans la rue Jean Caviole, le service des pompes eût été plus rapide, plus efficace.

Il fut répondu que les bouches d'eau ordinaires sont sans importance, et qu'elles n'auraient pas pu alimenter davantage les pompes ! La réponse fut... encaissée. Dam ! les conseillers ne sont pas des pompiers qui manœuvrent... des pompes...

Cependant, comme nous l'avons dit, un rapport fait par un homme compétent, réclamait l'installation d'un plus grand nombre de bouches d'eau dans la ville.

Il est, en effet, reconnu que le tuyau adapté à une bouche d'eau rempli plus rapidement la pompe que des seaux remplis à la borne-fontaine.

C'est l'évidence même ! Il est certain que les bouches d'eau qui se trouvent sur la grande artère, ont un débit plus puissant, et c'est ainsi, — l'expérience a été faite souvent — que, notamment, en adaptant le tuyau à la bouche d'eau du théâtre, le pompier peut lancer le jet d'eau sur la toiture de cet immeuble.

Mais les autres bouches d'eau ont l'avantage de permettre d'alimenter les pompes avec plus de rapidité que si on tire avec des seaux, l'eau d'un puits, d'une borne-fontaine, ou d'un robinet de lavabo. C'était le cas le jour de l'incendie du Couvent de Nevers.

Si les bouches d'eau n'étaient pas d'une utilité appréciable, nous ne comprenons pas pourquoi ceux qui, comme l'excellent et sympathique Commandant Ausset, dirigent le service de la sécurité publique, demandent l'installation d'un plus grand nombre de bouches d'eau.

Car, il y a un fait indéniable : c'est que l'absence de ces bouches d'eau dans les rues et les environs du Couvent incendié, ont obligé les dévoués pompiers à aller prendre l'eau à 300 mètres du lieu du sinistre.

Le déroulement des tuyaux, n'est pas chose commode, et puis plus on va loin prendre l'eau, moins vite l'eau arrive.

C'est ce que nous ont toujours expliqué les hommes de l'art, en l'espèce, les pompiers, qui connaissent mieux la question que nous qui enregistrons simplement les observations, les doléances du public, et que d'autres qui pensent, peut-être, que la présence des autorités sur les lieux d'un sinistre suffit à le conjurer !...

LOUIS BONNET.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Nous voici à cinq semaines des élections législatives.

A l'heure actuelle on ne connaît qu'une liste, celle de MM. Malvy, Bouat et Calmon, qui ont commencé leur campagne.

Quant aux députés sortants, on ignore quelle sera leur attitude.

Il est grand temps, cependant, de prendre position.

De toutes façons, nous formulerons dimanche, au plus tard, notre opinion sur le scrutin du 11 mai.

Hommage à la Vérité !

Nous avons publié dans notre dernier numéro, une lettre de M. Nicolai au sujet des habitations à bon marché.

M. Nicolai nous informait, dans cette lettre qu'il était secrétaire du « Comité des habitations à bon marché qui siège à la Préfecture, » et il nous assurait, qu'il « avait suggéré, au cours d'une séance de ce Comité, que le département fasse abandon à la ville de l'enclos de l'ancien immeuble des Capucins (caserne Decaen), attenant à l'immeuble occupé par les Archives. »

Nous avons cru devoir répondre que si ce Comité existe, son œuvre n'a pas été bien efficace.

En effet : nos lecteurs peuvent en juger.

Dans cet enclos dont parle M. Nicolai, la construction d'un immeuble fut commencée : cet immeuble s'élevait à un étage et pouvait comprendre 20 pièces, grandes, bien aérées et permettant de loger plusieurs ménages.

Tout à coup, ordre fut donné de cesser les travaux. Pourquoi ? Nul ne l'a jamais su, encore moins le Comité d'habitations à bon marché, probablement.

Mais on a fait mieux : les fers qui se trouvaient dans la construction furent enlevés et vendus... Et puis, il y a quelque temps, on a arraché, et emporté les moellons qui composaient le bel immeuble qu'on édifiait.

Le Comité des maisons à bon marché, apprendra, s'il veut le savoir, que la quantité des pierres de taille enlevées peut être évaluée, sans conteste, à 40 mètres cubes.

Ces pierres ont-elles été données, vendues ? Prix d'avant-guerre elles avaient coûté 9.500 francs au strict minimum.

Combien coûteraient les mêmes pierres si on voulait construire une maison à bon marché sur le même emplacement ?

Or, la construction existait : il n'y avait qu'à la laisser. Pourquoi l'a-t-on démolie ? Et comment se fait-il que le Comité d'habitations à bon marché ne se soit pas préoccupé de cette question ?

À la vérité, nous ignorions que ce Comité existât, ou du moins, qu'il s'occupât de faire quelque chose. Nous n'aurions pas manqué de le renseigner, au moment où il décidait de demander l'abandon à la ville de l'enclos des Capucins !...

On aurait, ainsi, évité la démolition d'un immeuble dont un étage était construit et qui, comme nous l'avons dit, comprenait au moins 20 grandes pièces, c'est-à-dire de quoi faire plusieurs logements.

N'avions-nous donc pas raison, quand nous écrivions dans le numéro du Journal du Lot de mardi : « Du projet des habitations à bon marché, personne ne parle plus ! »

Soit : admettons qu'on en parle, qu'on en ait parlé dans le Comité qui siège à la Préfecture : mais ce Comité aurait aussi bien fait de protester contre la démolition de l'immeuble que l'on avait construit dans l'enclos de l'ancien immeuble des Capucins !

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur l'ordre du jour de confiance à la suite des interpellations sur la politique générale du Gouvernement, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Delpont, Delmas.

M. le prince Murat absent par congé.

La Chambre a adopté par 383 voix contre 131.

Sur l'amendement de M. Bouyssou, relatif aux pensions, amendement combattu par le Gouvernement qui avait posé la question de confiance, les députés du Lot ont voté :

Contre : MM. Delpont, Delmas.

M. le prince Murat absent par congé.

La Chambre a repoussé l'amendement par 327 voix contre 201.

Tabacs

M. Causse, vérificateur de culture des tabacs à Bordeaux est nommé à Cahors.

Perception

M. Troupel, percepteur de 4^e classe à Cajarc (non installé), est nommé en la même qualité à la perception de Pern (permutation).

M. Tillet, percepteur de 4^e classe à Pern, est nommé à la perception de Cajarc.

Emploi civil

Notre compatriote M. Lafeuille, ex-soldat au 207^e d'infanterie, est nommé expéditionnaire à la Préfecture de la Seine.

La loi des pensions

La Commission des finances de la Chambre s'est réunie vendredi matin, a entendu M. François-Marsal, ministre des finances, sur les propositions du gouvernement relativement au nouveau régime des pensions civiles et militaires.

Après un long débat, le gouvernement et la Commission semblent s'être mis d'accord pour proposer à la Chambre d'adopter le texte du Sénat, sauf en ce qui concerne les ouvriers d'Etat, pour lesquels M. François-Marsal vient de déposer un projet spécial.

Examen des Bourses

Voici les noms des candidats qui ont été, jeudi, déclarés admissibles aux épreuves écrites et définitivement reçus :

- 1^{re} Série : Bachié, Bastide, Borredon, Combarieu, Combes, Cubaynes, Delort, Devannieux, Galou, Gibrat, Lascombe, Molinié, Piganoli, Rollés, Rouget, Veschambre, Vek.
- 2^e Série : Cardonnet, Cassot, Corn, Frayssinet, Lartel, Neuville, Niel, Ringeval, Roques.
- 3^e Série A : Charles.
- 4^e Série A : Moisset.
- 5^e Série A : Pradel.
- 6^e Série D : Cennac.

Officiers de complément

La séance d'instruction des Officiers de Complément (1^{re} et 2^e catégories) aura lieu jeudi 10 avril 1924. Réunion à 8 heures à la Caserne Bessières.

Tombé dans l'eau

Vendredi soir, des propriétaires de Cézac, trouvaient dans le ruisseau qui traverse cette commune, le nommé Baptiste Mercadier, âgé de 70 ans, domicilié à Cézac.

Quand on le retira, il était à moitié asphyxié. Placé sur une charrette, il a été transporté à l'hôpital de Cahors, vers 9 heures.

L'état de Mercadier est grave. On ne sait pas si Mercadier est tombé dans l'eau accidentellement ou s'il a voulu se suicider.

Banqueroute frauduleuse

Un constructeur d'appareils électriques, M. Bajon, demeurant Boulevard Gambetta, cessa ses paiements, il y a quelques semaines. Il fut déclaré en faillite.

Mais peu après, le Parquet a estimé que c'était plus qu'une faillite : Bajon est inculpé de banqueroute frauduleuse et a été arrêté à Carcassonne.

Il a été écroué jeudi matin, à la prison de Cahors.

Tribunal correctionnel

VAGABONDS

Le nommé Lescure, 65 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, est condamné à 1 mois de prison pour vagabondage, mendicité et défaut de carnet anthropométrique.

Pour les mêmes délits, le nommé Gréverie, Adrien-Charles, 43 ans, est condamné à 15 jours de prison.

VAGABOND ET VOLEUR DE CHIENS

Ussel, François, 34 ans, fut arrêté sur la route de Paris ; il traînait derrière lui 2 chiens superbes qu'il avait volés à Cahors. Trois mois de prison.

VOL DE SAUCISSE

Les filles Lafleur Henriette, 19 ans et Ernestine 15 ans, parcouraient, avec leurs parents, des nomades, les campagnes. Ces jours derniers, elles pénétrèrent chez un propriétaire de Sauzet, et apercevant de la saucisse, en emportèrent un morceau.

Henriette est condamnée à 8 jours de prison, et Ernestine est relaxée comme ayant agi sans discernement.

ARME PROHIBÉE

La dame Bouzou, Marie, épouse J. Milhau, de St-Géry, n'a pas beaucoup de confiance en son mari qu'elle a quitté. Comme elle a peur que celui-ci « provoque des accidents », elle s'est munie d'un revolver. La gendarmerie a connu ce détail et a constaté que la dame Bouzou était armée, 16 francs d'amende avec sursis.

COUPS

Carrié, Etienne-François, 31 ans, propriétaire à St-Paul Labouffie vit en mauvaise intelligence avec un voisin Antoine Balitrand, âgé de 76 ans.

Au cours d'une dispute, Carrié a frappé Balitrand. Il est condamné à 16 francs d'amende et à 100 francs de dommages-intérêts.

CHASSE PROHIBÉE

Un cultivateur de Cénévières est condamné à 50 francs d'amende et à la confiscation de l'arme, pour avoir chassé en temps prohibé.

L'ÉLEVAGE DE PIGEONS

Le nommé Laforêt, Alphonse, est cet individu dont nous avons narré les exploits. Sous le nom de Salmon, il avait loué une maison à Pont-de-Campagne, près de Regourd, et y faisait l'élevage de pigeons. Il faisait plutôt la noce et commettait surtout des dupes.

Il est inculpé, en effet, de 97 escroqueries. Il est condamné, par défaut, à 3 ans de prison.

Audience du 4 avril 1924

ENCORE UN VAGABOND

Dans son audience de vendredi, le tribunal a condamné à 15 jours de prison pour vagabondage, mendicité, défaut de carnet anthropométrique le nommé Martino, Laurent, 45 ans.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 24 au 29 mars 1924, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes.

Interlocaux : 17 hommes, 3 femmes.

En extra : 2 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 16 hommes, 10 femmes.

Vol

Mme Celaries, rentière, avait souscrit, mardi, un bon de la Défense Nationale de 10.000 francs qu'elle plaça dans son portefeuille.

Retournée chez elle, elle constata que le Bon n'était plus dans le portefeuille. Mme Celaries croit avoir été victime d'un pick-pocket : elle a porté plainte. Une enquête est ouverte.

Cylindrages à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 7 au 12 avril 1924

Répandage et cylindrage sur les voies ci-après désignées :

Chemin de grande communication n° 18, de 47 k. 900 à 50 k. 100 (vers St-Martin-le-Redon).

Chemin de grande communication n° 28, de 29 k. 400 à 30 k. 400 (entre Grézels et le Boulv.).

Route Nationale n° 20, de 48 k. 000 à 50 k. 200 (dans la vallée du Ret).

Chemin de grande communication n° 11, de 0 k. 000 à 2 k. 000 (vers les Sept-Ponts).

Chemin de grande communication n° 12, de 13 k. 300 à 14 k. 800 (à l. Vitarelle).

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 29 mars au 5 avril 1924

Naissances

Loudet Pierre, rue des Pénitents.

Bénéch Raymond, rue du Rampart, 32.

Lacoste Francine, Quai Ségur d'Aguessau, 18.

Touriol Gabriel, rue Joffre, 1.

Verneuil Juliette, rue Président Wilson.

Publications de Mariages

Huyghebat Achille, conducteur d'auto et Roubon Gergette, ouvrière d'usine.

Couaillac René, commis titulaire des Contributions Directes et Caussanel Jeanne, s. p., à Cahors.

Henras René, négociant et Brassié Marguerite, s. p., à Cahors.

Décès

Babat Vve Vinel, 75 ans, avenue de Toulouse, 12 bis.

Tourneine Léopold, mineur, 24 ans, rue Président Wilson.

Henras Marguerite, Vve Tulet, s. p., 82 ans, à Larozière.

Dablanc Albine, s. p., 28 ans, rue Président Wilson.

Larroumet Antoine, cultivateur, 73 ans, rue St-Barthélémy, 6.

Chronique des Théâtres

THEATRE DE CAHORS

La représentation des « Dragons de Villars » sera donnée le mercredi 9 avril. Elle s'annonce très brillante avec le concours de notre gracieuse compatriote, Mlle Germaine Palame, prix d'Opéra-Comique du Conservatoire de Toulouse, dans le rôle de Rose Friquet.

Mise en scène, figuration et orchestre, rien ne sera négligé.

L'orchestre sera dirigé par M. J.-B. Nouyrit.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 5, DIMANCHE 6 Avril 1924

Jaque CATELAIN le protagoniste de KOENIGSMARK

Dans un film français

LE MARCHAND DE PLAISIRS (6 PARTIES)

réalisé par lui-même et supervisé par Marcel l'Herbier (le réalisateur de « J'accuse », du « Carnaval des Vérités », etc...)

Interprétation de premier rôle :

Jaque Catelein, dans le double rôle de Gosta et de Donald ; Marcelle Prado, dans le rôle de Marie-Ange d'Ormy ; Claire Préla, dans le rôle de la Mère ; Philippe Hérial, dans le rôle du Père.

Intérieurs, d'après les maquettes de Claude Autant-Lara. — Meublés, par Roswag et Martini. — Robes, par Alyce. — Extérieurs pris au Touquet-Pleige.

MANDRIN, 4^e épisode

Le Mariage de Mandrin

Un record, comédie (3 parties).

A la manière de Roméo, comique (2 parties).

ORCHESTRE

ROYAL-CINÉMA

SAMEDI 5, DIMANCHE 6 (matinée, soirée)

SÉANCES DE GALA

EN UNE SEULE SÉANCE

JUDEX

EN UNE SEULE SÉANCE

Cette œuvre est trop connue pour en faire à nouveau l'éloge.

Ce film est le résumé du ciné-roman en épisodes. Nous y retrouvons tous les artistes : René Cresté (Judex), le désopilant Cocantin, Malbé, Bout-de-Zun, etc... Vous voudrez tous voir — ou revoir — JUDEX qui sera donné en entier à chaque représentation.

Louer vos places serait prudent.

Le Pont des Soupirs (4^e épisode)

Actualités

Comique

Grand Orchestre

LA SEMAINE PROCHAINE

Une SUPERPRODUCTION

Nécrologie

Nous apprenons la mort de Mme Vve Terret, née Caunezil, mère de M. Terret, industriel à Bordeaux, décédé à Cahors à l'âge de 82 ans.

Nous adressons à M. Terret et à la famille nos sincères condoléances.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

Dimanche 6 avril 1924 à 14 h. précises G. S. Figeacois 1 (Champion d'Auvergne) contre Aviron Cadurcien 1

Demain dimanche, à 14 heures très précises, Figeacois champion d'Auvergne, opposera sa meilleure équipe, au quinze premier de l'A. C.

La composition de l'équipe locale est telle, qu'elle ne manquera pas de donner satisfaction à tous les Cadurciens, et ceux-ci seront nombreux sur les touches du Stade Lucien Desplats.

Précédés d'une réputation plus qu'environnée les Rugbymen Figeacois apporteront au cours de ce match avec leur ardeur coutumière un jeu particulièrement agréable et scientifique.

Aux nôtres de démontrer qu'ils ne leur sont pas inférieurs.

Vel-auto-lotois

C'est demain dimanche qu'aura lieu la course d'ouverture du Vel'Auto. L'engagement des coureurs prendra fin dimanche à 12 heures.

La distribution des dossards se fera au siège social « Café du Midi », à 13 h. 30. A 14 heures les coureurs partiront en groupe derrière la voiture de la société pour la montée du boulevard, et le départ sera donné place Thiers.

Nous prions Messieurs les coureurs de suivre exactement les indications qui leur seront données afin d'obtenir une organisation complète, base de tout succès dans une entreprise.

Vélocé-Sport Cadurcien

La course Cahors-Prayssac aura lieu le 13 avril sur l'itinéraire suivant :

Cahors, Mercuès, Caillac, Luzech, Casteltranc, Prayssac, contrôle avec signature, Casteltranc, Labastide-du-Vert, Roslassac, Espère, Mercuès, Cahors. Arrivée devant les Dames Blanches.

Le départ sera donné à 14 heures devant le siège de la société, Café de la Promenade.

Prix offert : 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e prix, 40 fr. ; 3^e prix, 20 fr. ; 4^e prix, une médaille argent ; 5^e prix, 10 fr. ; 6^e prix, une chambre à air ; 7^e prix, une chambre à air ; 8^e prix, une bouteille.

La course est ouverte aux coureurs débutants 4^e et 3^e catégorie ; les engagements sont de 1 fr. pour les licenciés et 2 fr. pour les non licenciés.

S'engager chez M. Dutil, rue Président Wilson, Cahors ; Les engagements seront clos samedi 12 avril à 24 heures.

Les couleurs du Vélocé-sport Cadurcien ont brillé durant le mois de mars par les succès du si sympathique coureur Fontanel, succès bien dignes d'être signalés :

Brive, 100 kilomètres, 2^e Fontanel à une roue de Wezmaël ; Brive, course Cyclo-Pédestre, 1^{er} Fontanel ; Agen, 150 kilomètres, 1^{er} Fontanel.

Nous souhaitons à Fontanel, l'as du V.-S. C., que dimanche 6 avril, à Gourdon, il fasse triompher les couleurs de la société ; s'il y réussit, comme nous l'espérons, son succès sera plus grand, car il aura à battre les Bordelais, les Agenais, etc. et non des moindres ; en citant Milarion, Wezmaël, etc. on peut dire que ce sont des as.

Préparation militaire (B.P.M.E.)

Le capitaine chef du service départemental informe la jeunesse du département du Lot et plus particulièrement les jeunes gens constituant le 2^e contingent appelé (nés à partir du 1^{er} juin 1904) que les cours au B. P. M. E. fonctionneront dans le département à partir du 8 avril dans les conditions suivantes :

A Cahors, salle de la Mairie sous la direction du capitaine Picard, directeur des Cours, tous les mardis de 20 h. 30 à 21 h. 30, pour les Cours oraux. Pour les cours pratiques, tous les dimanches de 9 h. à 11 h., Caserne Bessières.

que tous les combats livrés aux Allemands par l'armée de la Loire et il y avait fait tout son devoir.

Avec lui disparaît une des figures les plus connues de notre batellerie, les plus florissantes sur la rivière du Lot, jadis florissantes sur la rivière du Lot, jadis florissantes sur la rivière du Lot, jadis florissantes sur la rivière du Lot.

Les obsèques de M. Moullhayrat, qui jouissait de l'estime publique, ont été célébrées au milieu d'une grande affluence.

Nous adressons nos sincères condoléances à toute sa famille.

Vers
Avenue de la Gare. — Notre municipalité, toujours soucieuse de l'embellissement de notre localité, a fait procéder à la plantation de tilleuls et de marronniers en bordure de la sortie de la gare.

Ces arbres seront, dans quelque temps, une avenue superbe et agréable, mais malheureusement trop courte.

Arrondissement de Figeac
Figeac

Les fêtes de mai. — Lundi soir, à 9 heures, a eu lieu à la mairie, une réunion, en vue de l'organisation de notre fête locale annuelle.

A cette réunion assistaient la Commission municipale des fêtes, une trentaine de commerçants et les représentants de la presse.

M. Nozières, adjoint au Maire, prit la parole; il fit connaître à l'assemblée que l'appui du Conseil municipal était acquis à la Commission qui aurait à s'occuper des fêtes qu'il importerait de maintenir, dans l'intérêt du commerce local.

Il invite l'assemblée à désigner séance tenante un président, quelques noms ont été mis en avant parmi les personnes présentes, mais aucune n'ayant voulu, pour le moment du moins, accepter cette charge, une délégation de dix membres a été choisie.

Cette délégation se réunira pour nommer son président et élaborer un programme qui sera soumis sans délai à la Commission municipale des fêtes.

Ajoutons qu'il a été décidé que les fêtes seraient définitivement fixées aux 3, 4 et 5 mai 1924.

Il ne nous reste plus qu'à faire confiance aux membres de la Commission qui se chargera d'organiser des réjouissances dignes d'attirer dans notre localité le plus grand nombre d'étrangers.

Nous souhaitons qu'ils fassent aussi bien, sinon mieux, que ceux qui les ont précédés dans cette tâche.

Collège Champollion. — Nous enregistrons avec plaisir les magnifiques succès obtenus par les élèves du Collège, le jeudi 3 avril courant aux examens d'aptitude aux bourses des lycées et collèges.

Ont été reçus dans un très bon rang: Classe de septième: M. Lascombes. Classe de sixième: MM. Corn, Frayssinet, Niel, Rinsival.

Classe de quatrième: M. Moinet. Nos félicitations aux jeunes lauréats et à leurs familles ainsi qu'à leurs excellents professeurs.

Chute de trois mètres. — En rentrant dimanche soir de Cardillac en vélo, le jeune Martaud, commis de perception à Figeac, a fait une chute grave en sautant par dessus le parapet du pont de Lalo, à deux kilomètres de Cardillac.

Transporté avec les plus grands ménagements à Figeac, il a reçu les premiers soins à la pharmacie Delmas, en attendant l'arrivée du docteur. Indépendamment des ecchymoses nombreuses sur le corps, on a relevé sur la face des tuméfactions et des plaies profondes.

Nous lui souhaitons une prompte guérison.

À qui le vélo? — Dans leur ronde de nuit, les agents Piquié et Lagarde trouvèrent dimanche, entre 10 et 11 heures, rue Gambetta, une bicyclette sans plaque d'identité ni marque de fabrication.

Comme personne n'est venu signaler de vol de vélo, on se demande quel intérêt avait celui qui abandonna sa machine, en pleine nuit, dans cette rue.

Etat-civil du 29 mars au 4 avril. — Naissances: — Caban Simonne-Irène, avenue Victor-Delmas.

Décès: — Fontanges, Louis-Pierre, ancien avoué, rue Emile-Zola (âgé de 77 ans); Rigoules, Jean, âgé de 74 ans, à l'hospice; Vrel, Marie, âgée de 78 ans, à St-Georges; Chabot, Cyrien, ouvrier d'usine, rue des Rébais, Figeac.

Mariage. — Il a été célébré mercredi, à la mairie de Figeac, le mariage du jeune Jean Albert Boyer avec Mlle Marie-Louise Oustrail, accompagnés d'un charmant cortège de parents et d'amis. Nous adressons aux époux bonjour et prospérité.

Publication de mariage entre M. Jean Viala, professeur d'institut, au Collège Champollion à Figeac, majeur et Mlle Reine-Juliette Promé, institutrice, domiciliée à Béziers (Hérault), 6, avenue Saint-Saens, majeure.

Publication de mariage entre M. Bernard-André Lasalle, tourneur ajusteur sur métaux, domicilié à Talence (Gironde), 77, rue Jean-Jaurès, majeur et Mlle Amélie-Marguerite Vaysse, dame employée de perception, résidant à Bordeaux-Bastide, 42, rue Paul-Alaux, majeure.

Pharmacie de service. — Le dimanche 6 avril, la pharmacie Selves, rue de la République, assurera le service pendant toute la journée.

Cajarc
Enfin, nous allons avoir un médecin. — C'est avec plaisir que nous apprenons que sur les instances de la municipalité, M. le docteur Lasaygues, médecin à Ste-Livrade, et fils de l'ancien propriétaire de l'hôtel des Ambassadeurs à Cahors, va venir s'installer très prochainement à Cajarc, en remplacement du docteur Vermet, décédé.

Notre nouveau docteur s'installera aux environs de Paques.

Nous sommes heureux que les démarches nombreuses faites par notre municipalité aient été enfin couronnées de succès.

Nous souhaitons la bienvenue au docteur Lasaygues qui sera certainement bien accueilli parmi nous.

St-Céré
Abattoir. — Pendant le mois de mars, il a été abattu: 5 bœufs dont deux expé-

diés au dehors; 2 vaches expédiées au dehors; 175 veaux dont 111 expédiés au dehors; 3 moutons, 9 brebis, 32 agneaux dont 11 expédiés au dehors, et 27 porcs. Soit 254 animaux qui ont produit 17 142 kilos de viande nette.

Larnagol
Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, sous la présidence du maire.

Il a ratifié l'inscription d'une personne indigente sur la liste d'assistance médicale et admis deux femmes à l'assistance avec primes à l'allaitement maternel; il a relevé le taux de l'allocation mensuelle à un veillard assisté et autorisé le maire à acquiescer à une parcelle de terrain appartenant à M. Pierre Lestang pour servir d'assiette au chemin de grande communication n° 33 (route de Cahors à Figeac).

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage, devant être célébré à Larnagol, de Albérie Ayrat, employé à la Compagnie du P. O., avec Mlle Georgette Ledru, employée de commerce à Paris.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui restera ouverte après-demain, lundi 7 courant.

Etat civil de mars 1924. — Mariages: Léon Pugnet, cultivateur, 23 ans, à Gourdon, et Germaine Sylvestre, sans profession, 34 ans, à Gourdon; Albin Delbos, cultivateur, 27 ans, à Gourdon, et Marie Lavaysse, 24 ans, cultivatrice à Zoumeno.

Naissances: Paulette Broustal, au Titré, Jeanne Neuville, avenue Cavagnac; Pierre Traucou, avenue Larroumet; Marie Vidieu, avenue Cavagnac; Marie Lapeyre, à Costeraste; Adrienne Pugnet, à Redoulès; Simone Gaydou, au Pied-Noir; Lucienne Marty, avenue Cavagnac; Raymond Lompech, avenue Gambetta.

Décès: Jeanne Cabarot, veuve Jauvin, 77 ans, s. p., à Vezès; Louis Lavaysse, 66 ans, cultivateur à Plagne; Françoise Jardel, s. p., veuve Bétaille, 82 ans, boulevard de la Sous-Préfecture; Pierre Rouquié, cultivateur, célibataire, 74 ans à Peyrelevade; Virginie Bouyssié, s. p., 81 ans, à l'hôpital; Cyrien Faurel, s. p., 59 ans, à l'hôpital; Antoine Damas Robin, s. p., 82 ans, à l'hôpital; Léopold Taillade, négociant, avenue Gustave-Larroumet, 63 ans; Marie Gancaire, s. p., veuve Manuel, 77 ans, rue du Cardinal-Farhié; Lucie Deluc, veuve Lagrèze, s. p., 72 ans, boulevard Mainiol; Lucien Delmas, s. p., 86 ans, à l'hôpital; Léon Lamadou, s. p., à l'hôpital.

Arrestation. — La gendarmerie de Martel a mis en état d'arrestation un sujet belge nommé In-Panis, Charles, âgé de 48 ans, journalier sans domicile fixe.

Conduit au parquet le 1^{er} courant il a été éroué sous l'inculpation de vagabondage et de défaut de carnet anthropométrique.

Outrages à un maire. — Un serrurier d'Aivignac, Pasquie, Pierre, âgé de 38 ans, qui avait eu des difficultés avec le maire de sa commune, au sujet d'un travail municipal donné à l'adjudication, le rencontrant le 25 mars dernier, l'outragea grossièrement en pleine rue et lança même contre lui une motte de terre.

Sur la plainte du maire M. Fabre, la gendarmerie dressa procès-verbal contre Pasquie Pierre, qui sera poursuivi correctionnellement.

Vraisemblablement cette affaire viendra à l'audience du 8 avril.

Concert (Promenade). — L'Union musicale donnera son concert dimanche, 6 avril, à 15 heures, place St-Jean, à l'occasion de la fête sportive, avec le programme suivant:

1^o Altère, marche (F. Andrieu).
2^o Ouverture de fête (Eenhacs).
3^o Léda, valse (Allier).
4^o Le grand mogol, fantaisie (Aurdran).
5^o National Emblem, marche américaine (Bagley).

Bal de la mi-carême. — Une conférence doit avoir lieu le 6 avril à l'Hôtel de Ville, à l'heure du bal projeté. Mais notre Jeunesse gourdonnaise peut se consoler, on dansera quand même et... sur les Allées de la République s'il fait beau temps.

Réunion. — Samedi 5 à 8 h. 12, salle de la Mairie, réunion des membres participants de la fanfare des tambours et clairons.

Objet: Règlements et observations par le conseil d'administration.

Dégagnac
Le prix des tabacs. — La fixation du prix des tabacs à 420 francs les 100 kilogram, a causé ici une réelle stupefaction.

Les planteurs se demandent si M. l'Arbitre qui a été désigné par la commission paritaire, et dont la compétence en la matière est douteuse, a voulu faire une niche à la Confédération générale des planteurs ou simplement, faire comprendre à l'administration des tabacs qu'elle était trop prodigue dans ses marchés et qu'il y avait lieu, pour arriver au total des économies demandées, de tondre un peu plus ras sur le dos des planteurs!

Si cela était, les planteurs pourraient bien offrir, l'an prochain, à l'Administration, une belle récolte de mécomptes...

Le téléphone. — La ligne téléphonique, Salviac-Dégagnac et Dégagnac-Thédirac, a été mise en service le 1^{er} avril. Les appareils de transmission et de réception, très sensibles, fonctionnent bien.

Ce nouveau genre de communications rapides, une fois compris, est

appelé à rendre des services que le public ne soupçonne pas encore.

Battue aux sangliers. — Une battue aux sangliers est annoncée pour dimanche 6 avril. Elle doit se faire dans le quadrilatère: Dégagnac, Rampoux, Bourbou et Laborie-Madone.

Réunion communiste. — Une réunion communiste est également annoncée. On doute qu'elle ait lieu. Elle aura le sort des précédentes qui ont échoué faute d'auditeurs!

Vailiac
Sauvetage. — M. Paulin Escudé, entrepreneur de maçonnerie à Vailiac, s'était rendu au ruisseau afin de nettoyer ses outils. Tout à coup, par suite d'un faux mouvement, il tomba dans l'eau et il se serait infailliblement noyé sans le secours de M. George Coucals, charpentier, qui parvint, après de grands efforts, à retirer Escudé de sa périlleuse situation.

M. le docteur de Lapize, de Labastide-Mural, mandé d'urgence, a prodigué ses soins à M. Escudé, dont l'état, fort heureusement, n'inspire aucune inquiétude. Nous félicitons bien sincèrement le sympathique et courageux Coucals.

Salviac
Course cycliste. — La course cycliste organisée par l'Union Athlétique Salviacoise aura lieu dimanche 13 avril sur le parcours Salviac-Marmiac-Cazals et Salviac. On peut d'ores et déjà se faire inscrire, une prime est offerte par le journal l'Auto avec d'autres prix en espèces.

Nous assistons avec plaisir à l'évolution de notre sympathique société sportive qui ne demande que des encouragements.

Et le Comice agricole? — A plusieurs reprises nous avons réclamé la création d'un comice agricole à Salviac; qui voudra prendre l'initiative d'une telle organisation? ce serait pourtant chose facile dès maintenant puisque les relations avec les communes du canton semblent être rendues plus faciles par l'installation du téléphone qui fonctionne entre la plupart des communes du canton depuis le 1^{er} avril.

Presque dans chaque commune il y a un syndicat agricole, pourquoi au Chef-lieu de canton il n'y aurait pas un Comice agricole? Nous posons la question? Qui la résoudra?

CARBURE DE CALCIUM
du Comptoir Français
de Carburé de Calcium
Marque "TRICOLORE"
L. TAILLADE, à Gourdon

AVIS DE DÉCÈS
Monsieur et Madame Léon TERRET, chevalier de la Légion d'honneur, industriel à Bordeaux, et leurs enfants; Mademoiselle Louise TERRET, de Paris; Monsieur Gustave TERRET, médaille militaire, croix de guerre, propriétaire à Cahors, et son fils; Monsieur et Madame Elie TERRET, coiffeur à Cahors, et leurs enfants; Monsieur et Madame LESPINARD, de Grézels, et leurs enfants; Mademoiselle Fernande ROBERT et la famille CAUNEZIL prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame veuve J.-B. TERRET, née CAUNEZIL, décédée à l'âge de 82 ans, munie des Sacraments de l'Eglise, leur mère, grand-mère, tante et grand-tante, qui auront lieu le lundi 7 avril, en l'Eglise Cathédrale, à 9 heures 1/4.

Le deuil se réunira, 12, rue Fénélon.

Dernière heure
Chambre des Députés

Séance du 4 avril 1924

La Chambre adopte divers projets, puis elle discute le projet relatif aux pensions. M. Lugol, rapporteur, dit dans quelles conditions le rapport a été renvoyé à la Commission et comment un accord est intervenu entre la Commission et le Gouvernement. Un projet spécial a été déposé par le Gouvernement pour les ouvriers.

M. Lugol indique que les dépenses prévues par le projet voté au Sénat sont diminuées de 15 millions et il ajoute que les ouvriers toucheront le minimum de pension de 2.750 fr. et les ouvriers celui de 2.400 fr. Pour les fonctionnaires, le Gouvernement et la Commission se sont mis d'accord pour revenir aux annuités du cinquantième et du soixantième.

M. Bouyssou se félicite du résultat obtenu. M. Marsal dit que les ouvriers trouveront, dans ce projet, des avantages analogues à ceux donnés aux militaires et aux fonctionnaires civils. Ceux-ci verront leurs pensions multipliées par des coefficients allant de 1/3 à 1/4. Il demande à la Chambre de voter le projet tel qu'il est présenté.

La Chambre adopte sans débat les premiers mots de l'article 1^{er}: les dispositions de la présente loi s'appliquent aux fonctionnaires civils et aux employés...

Le président fait connaître qu'ici se place un amendement de MM. Bouyssou et Durafour, ainsi conçu: « Et toutes réserves faites en ce qui concerne leur statut spécial dans l'organisa-tion générale de l'Etat aux ouvriers. »

Le Gouvernement combat l'amendement et pose la question de confiance. Par 327 voix contre 201, l'amendement est repoussé. L'article 1^{er} est voté.

La Chambre a procédé à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Marin, ministre des régions libérées. M. d'Aubigny a été élu par 298 voix.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 51.
Tirage financier
Le n° 327.664 de la Ville de Paris 1896 gagne cent mille francs.

LES DETTES INTERALLIÉES
L'Angleterre ne veut pas d'annulation

Le Daily Express assure que l'Angleterre ne consentira aucune réduction de la dette de la France, alors même que cela devrait assurer la paix de l'Europe.

M. Baldwin et la France
De Londres: M. Baldwin demandera lundi à M. Mac Donald de lui donner l'assurance que la Chambre des Communes discutera tout nouvel arrangement éventuel sur les réparations et les dettes alliées.

M. Baldwin paraît redouter un transfert de la dette française envers l'Angleterre au compte de l'Allemagne.

Un discours de M. Poincaré
M. Poincaré présidera le 15 avril le banquet du Parti Républicain Démocratique et social.

A cette occasion il prononcera un grand discours électoral.

A la Chambre
La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Landry, a continué à discuter la loi des pensions civiles et militaires.

Elle a adopté les 69 premiers articles du projet.

En Saxe
De Leipzig: Le procureur général de la Cour Suprême de Leipzig a décidé d'ouvrir une enquête pour haute trahison contre le D^r Zeigner, l'ancien président du Conseil de Saxe.

E. COMBROUSE Fils
AFFAIRES EXCEPTIONNELLES
CHAMBRE LOUIS XVI à colonnes, fin noyer, bois massif, avec grande Armoire 2 portes, 125 de corps, glaces biseautées; Lit de milieu, panneaux gravés; Table de nuit, dessus marbre. Les 3 pièces: 745 fr.

CHAMBRE MODERNE, noyer massif, fabrication soignée; Armoire à glace, 2 portes entièrement démontables; Lit de milieu avec sommier 1^{er} qualité; Table de nuit dessus marbre, intérieur lavable. Les 3 pièces: 1.665 fr.

Lit fer cintré en 125 gros filins de 32 avec bon sommier métallique: 170 fr. Malgré la hausse, baisse sur tous les articles

GRAINS, FOURRAGES, ENGRAIS
Pommes de terre de semence et pour bétail
A. CONDUCHE
Place Rousseau, — CAHORS
R. C. 54.

Entreprise Générale d'Electricité
Electricité dans toutes ses Applications
Force et Lumière
Pose et Réparations de Moteurs Electriques à Basse et Haute Tension
Installation de Sonneries et Téléphones
Pose de T. S. F.

BARTHÉLÉMY
Mécanicien-Electricien
Boulevard Gambetta, 109, CAHORS
ATELIER DE RÉPARATIONS — BOBINAGE
RÉPARATIONS DE POMPES en tous Genres
Spécialité pour Groupes Moto-Pompes Electriques
TRAVAIL SOIGNÉ ET GARANTI
Devis pour tous Travaux sur demande
La Maison vendant directement ses Prix défient ainsi toute Concurrence.

ETUDE DE Maître DU MAS
NOTAIRE A CAHORS

VENTE
DE
Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le 28 février 1924.

MM. Louis SÉVAL, boulanger et Jean SÉVAL, négociant, demeurant ensemble à Cahors, rue Nationale, 73, ont vendu à M. Edouard ROUQUIÉ, ouvrier boulanger, et à dame Yvonne GUINDOU, son épouse, demeurant à Cahors.

Le fonds de commerce de boulangerie leur appartenant, sis à Cahors, rue Nationale, 73.

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, en l'étude de Maître du Mas.

Avis est donné, conformément à la loi, que les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains de M. du Mas, dans les dix jours de la présente insertion.

Pour deuxième avis:
Signé: DU MAS.

J. Alayrac
Correspondant
des magasins « Au Bon Marché » de Paris (Maison A. Bouciaut)
Se tient à la disposition des Clients pour tous renseignements, demandes de catalogues ou d'échantillons, commandes, etc.
MARDI - JEUDI - SAMEDI
de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h.
10, rue Brive, CAHORS

M. CAMBRAY Fils
Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de rentrer un stock important de meubles, objets, vaisselle, glaces et étoffes ancienne et modernes, ainsi que du cuivre.

On peut visiter à n'importe quelle heure de la journée.

On livre en ville et dans les pays environnants.

« Tous mes meubles sont nettoyés et remis en état. »

Achats, vente, échange de meubles anciens et modernes. Location de meubles, 18, rue des Soubirous, CAHORS (Lot).

ON DEMANDE JEUNE HOMME
POUR TRAVAUX DE PHOTOGRAPHIE
AYANT QUELQUES APTITUDES
Payé de suite suivant capacités
S'adresser Bureau du Journal

FOIN A VENDRE
Brugalières, LABERRIE-CATUS (Lot)

VERSEZ UN FLACON
de Quintonine dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier lesang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon, 3 fr.
Pharmacie Orliac à Cahors.

Pour ACHETER en Toute Confiance
CIERGES pour 1^{re} Communion. Cierges pour Sépultures et Dévotions.
CIERGES Liturgiques et Cire. Bougies en Cire pour Souches.
BOUGIES en Stéarine puresaponification. Articles d'ILLUMINATION divers pour fêtes publiques. Bannières Jeanne d'Arc.
S'ADRESSER A LA

Fabrique P. FÉNELON
Ancienne Maison SÉQUELA, fondée en 1743 et Maison MAZELIÉ réunies
3, Rue Nationale, 3 (En face la Halle)
+ CAHORS +
Fournisseur
des principaux Etablissements religieux
Reprise ou refonte de débris de Cierges

Voitures d'Enfants
L. MIQUEL, Sellerie
10, rue Clemenceau
Bel assortiment de Voitures d'Enfants de qualité supérieure dans tous les prix
RÉPARATIONS ET ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

Maison de Paris
AUX 100.000 PALETOTS
CAHORS
L'importance de nos Achats avant la Hausse
Nous permettent de vous offrir, pour cette saison
DE SUPERBES SÉRIES DE VÊTEMENTS
Pour Hommes Jeunes Gens et Enfants
A des Prix extrêmement avantageux et sensiblement inférieurs aux cours actuels pratiqués par les Maisons de gros.
Aucune Maison ne peut rivaliser le CHOIX ni la QUALITÉ de nos tissus, pas plus que les PRIX et l'élégance de nos Vêtements.
RAYON SPÉCIAL pour VÊTEMENTS sur MESURE

Allez voir et Essayez
LA
NOUVELLE Ford FRANÇAISE
de TOURISME
CONSUMMATION
Moins de 10 litres
aux 100 kilomètres
chez
ALIBERT & MURAT, GARAGE DU NORD
AGENT EXCLUSIF
4, rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPH. 81
Reg. Com., Cahors, N° 369.

Machines à Tricoter DUBIEB
199, Rue Lafayette, PARIS
AGENT GÉNÉRAL, pour Lot, Corrèze et provisoirement Bordogne
CHATRAS Fils Aîné 1, Rue du Docteur-Massédat
BRIVE
Apprentissage gratuit à domicile — On procure du travail
FACILITÉS DE PAIEMENT — Grand assortiment laines soies et schappe

LA COOPERATIVE MILITAIRE
pendant tout le carême vous trouverez encore:
La Morue à 1 fr. 60 le 1/2 kilogram.
Le Thon à 1 fr. 50 l'hectog.
Les Filets de Harengs à 0 fr. 60 la boîte.
Du Poisson de Mer à des prix très modérés

Le Parti contre la Patrie

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE
D'UNE SÉSSION POLITIQUE
(1915-1917),

par HUBERT BOURGIN,
Ancien élève de l'E. N. S.
Docteur en lettres,
Prof. au Lycée Louis-le-Grand,
Ancien chef du service des informa-
tions au Ministère de l'Armement, du
bureau des programmes au sous-
secrétariat d'Etat de la marine mar-
chande, du service du ravitaillement
civil au sous-secrétariat d'Etat du
ravitaillement,

L'historien des doctrines socialis-
tes, le collaborateur d'Albert Tho-
mas au gouvernement d'union et de
défense nationales de 1915 à 1917,
son représentant aux réunions du
Groupe Socialiste de la Chambre, pu-
blié ici un extrait de ses notes où
s'inscrivent au jour le jour la désa-
grégation de l'union contractée par
le socialisme unifié avec la patrie en
danger et son retour progressif à son
internationalisme d'avant guerre, au
pacifisme, voire d'après le témoin,
au défaitisme, Histoire de la crise
d'un parti et aussi d'une conscience.

(1 VOL. XXIII-249 p., Prix : 8 fr.)
PLON-NOURRIT Editeurs
8, rue Garçière, PARIS, 6^e.

REVUE BLEUE

Fondée en 1853
Paraissant les premiers
et troisièmes samedis de chaque mois
Sommaire du 5 avril 1924

1. Parlementarisme et République,
par Ch. Morizot-Thibault, Membre de
l'Institut. — 2. Portraits d'écrivains :
Camille Jullian, par A. Albert-Petit. —
3. Nadeschda (Poème), traduit du sué-
dois par le Baron Seifère, Membre de
l'Institut, par J. E. Runberg. — 4. La
Situation financière des Pays occupés,
par J. Aulneau. — 5. L'influence de la
Civilisation française en Latvie, par
Akuraters, Vice-Président de la Société
des Ecrivains et Journalistes Lat-
viens. — 6. La Politique étrangère :
L'Esprit de Revanche en Allemagne,
par L. Dumont-Wilden. — 7. Le Ro-
man : Le Roman vrai, par Firmin
Roz. — 8. L'Economique : Un Pro-
gramme, par Frédéric Jenny. — 9. Le
Théâtre : Après l'Amour, par Gaston
Rageot. — 10. A travers les Revues
Etrangères, par Gaston Choisy. — 11.
Les Livres Nouveaux. — 12. La quin-
zaine politique : Pologne, par Stepha-
ne Aubac; Roumanie, par... — 13.
Bulletin Maritime.

Prix du numéro : 1 fr. 90; Etranger :
2 fr. 50. — Paris, 286, boulevard Saint-
Germain (VII), Téléphone : Fleurus, 02-29.

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée
Paraissant tous les Vendredis
Sommaire du N° 43 (Nouvelle série)
Editorial : Une combinaison fau-
sée. — Ce qu'on dit : La crise ministé-
rielle. — Indiscrétions officieuses. —
Les « sortants ». — M. Gaborit contre
M. Briand. — Le téléphone de M. Ma-
rin. — Le portefeuille et l'habit vert.
— L'éléve Clemenceau. — Pourquoi
M. Lloyd George avait voulu jouer au
golf avec M. Briand. — Le schah est-
il gai ou triste ? etc. — Affaires in-
térieures : Trygve : Hautes-Alpes. —
L. Marcellin : Chinoiserie parlementaire.
— Pierre Villette : Le Parlement.
— Le congrès du parti républicain
démocratique et social. — M. Mil-
lerand et la Constitution. — La politique
dans les départements. — Le scrutin
qui provoque la crise ministérielle,
etc. — Affaires extérieures : Jacques
Chastenet : Trois discours, trois hom-
mes, trois méthodes. — Affaires éco-
nomiques : Lucien Romier : Un « bré-
viaire » des questions actuelles. —
Notes et figures : A. de Bersacourt :
Humour. — Littérature : André Thé-
rivo : « En Chine ». — Robert Bourget
Pailleron : Chez M. Camille Jullian. —
Théâtre : Etienne Rey : « Je suis trop
grand pour moi ». — Armée et mari-
ne : Jean Fleuriot : Le malaise des
cadres. — Actualité scientifique : Dr
J. Laumonier : Trois maladies qui
s'en vont. — Mode — Vie sportive —
Bourse.

Feuilleton du « Journal du Lot » 56

INVINCIBLE CHARME

PAR

Daniel LESUEUR

XIII

Mais ces gens l'ignoraient, ne
voulant rien être pour lui, il s'en-
dormait comme eux, releva la tête. Et
froidelement :

— « Vit-il encore ? »
M. de Ribeyran dit :
— « Non. »

Le jeune homme songea qu'alors
il n'était pas lui-même dédaigné vo-
lontairement. Mais, tandis qu'un
tourbillon de pensées l'oppressait, il
vit entre ses doigts une lettre. D'un
geste machinal il venait de la pren-
dre.

— « Lis-la », disait le marquis.
« Tu comprendras. »
Jean examina la suscription, puis
la rapprocha de la dédicace du por-
trait. Ses yeux allaient de l'un à
l'autre. Les mots allemands, le titre
de capitaine, la direction de la lettre,
les timbres à date peu à peu prirent
une signification. Ce fut comme quel-
que chose d'effroyable flottant sous
un nuage, puis se dégageant, surgis-
sant, devenant distinct. Mais non...
ce n'était pas possible !... Comment

REVUE DE L'ENFANCE

Sommaire du n° d'avril 1924

Editorial :
La Mortalité du Nouveau-né, par
M. le professeur Couvelaire, de la
Faculté de médecine de Paris.

Pages Médicales :
Qu'est-ce que le Myxœdème, par le
docteur Nobecourt, professeur de
clinique médicale infantile à la
Faculté de médecine de Paris.

Allaitement artificiel, par le doc-
teur Rabasse, médecin-inspecteur
des écoles de Paris.

Conversation entre une maman
paresseuse et P. O. G. E.

Pages Sociales :
Pour sauver les Nourrissons, par le
docteur Poirier.
L'examen de conscience du céliba-
taire.

Pages de la Vie Scolaire :
L'hygiène scolaire à Copenhague,
communiqué par la Ligue des
Sociétés de Croix-Rouge.
Le cours d'hygiène interprété par
les enfants.

Pages Sportives :
Ce qu'a fait la ville de Lille.
Une jeune sportive.
Conseils aux jeunes sportifs.

Pages de la Famille :
Charlatans et « Spécialistes ».
Pour éviter le scorbut infantile.
Les péchés des parents.
A la Pouponnière de Kerpape.

Parmi Livres et Revues :
« Précis de Médecine des Enfants »,
par le docteur Nobecourt.
« Pour rendre nos enfants souples
et gracieux », par Mmes Lebigot
et Coquerelle.

Documents et Nouvelles :
Une bonne nouvelle.
Pas d'école buissonnière en Seine-
et-Oise.
Ecole de Puériculture de la Faculté
de Médecine de Paris.
Les Inventions pratiques.
Contre un mal terrible.
Ecole d'Infirmières-visiteuses du
Comité national de défense contre
la Tuberculose.

Œuvre générale de l'Enfance :
La propagande par T. S. F. Radiola
et la santé des enfants.
Communications.
Appels faits par Radio.
Notre effectif.
Entr'aide.
Nos lecteurs parlent... et nous
répondons....

LA NATURE

N° 2607 (5 avril 1924)

M. Jean-Abel Lefranc y étudie cette
semaine les nouveaux avions des
constructeurs français destinés au
transport des voyageurs sur les gran-
des lignes aériennes d'Europe. Quel-
ques temps on s'était endormi sur les
formules de la fin de la guerre, mais
l'augmentation constante du trafic, la
concurrence étrangère ont réveillé
l'initiative des Blériot, des Breguet,
des Farman, des Potez et de nouvel-
les machines viennent de voir le jour
dont *La Nature* donne les caractéris-
tiques et discute les avantages.

La lumière est accompagnée de
rayons invisibles pour notre œil :
ultraviolets et infrarouges. Les rayons
infrarouges ont la propriété de tra-
verser le brouillard beaucoup mieux
que les rayons lumineux, si bien qu'on
a pensé à s'en servir pour la télégra-
phie optique, la signalisation, etc.
Des appareils spéciaux sont, bien
entendu, nécessaires pour l'émission
comme pour la réception. On les
trouve décrits et figurés dans ce
numéro de *La Nature*.

La Mer des Sargasses est restée un
mystère depuis Christophe Colomb
qui, le premier, la vit. Les récentes
expéditions du Dr Johs. Schmidt ont
permis de nombreuses observations
et soulèvent la voile : les algues si
longtemps effrayantes ne sont plus
qu'un curieux problème océanogra-
phique, comme le montre *La Nature*.
On trouve encore dans ce numéro
une bonne étude de l'île Clipperton,
la plus petite colonie française ; des
recettes pratiques, la description d'ob-
jets utiles ; des renseignements scien-
tifiques de tous ordres, notamment
sur les animaux de chasse et de pé-
che qu'on rencontre en avril, etc.

Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, à CAHORS

Actuellement à l'Hôtel des
Ventes et d'occasion, grand
choix d'armoiries à glace, une
porte, tables de salle à manger et
tables de nuit, un beau salon
Louis XV, sept pièces, choix de
glaces, buffets de cuisine, chaise
prie-Dieu, tables à jeu, lit fer avec
sommier métallique, commodes
aigus marbre, armoires lingères,
secrétaires, etc....
On achète et on prend en
dépot pour la vente.
On peut visiter tous les jours.
R. C. Cahors, n° 2258.

Etude de Maître Jean FABRE

NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par Maître
Jean FABRE, notaire à Cahors, le
vingt-deux mars mil neuf cent vingt-
quatre.

Monsieur Edouard MONESTIER,
maître d'hôtel,
Monsieur René MONESTIER, ma-
ître d'hôtel, et Madame Yvonne
CAHUZAC, son épouse, tous demeurant
à Cahors Boulevard Gambetta,
numéro 20.

Ont vendu à Monsieur Guillaume-
Philippe SOULLETT, propriétaire,
ancien restaurateur, et Madame Marie-
Louise VIDAL, son épouse,
demeurant ensemble à Martel (Lot).
Les fonds de commerce d'hôtels-
restaurants connus sous le nom de
« Hôtel des Ambassadeurs » et
« Hôtel de l'Europe », situés respec-
tivement à Cahors, Boulevard
Gambetta, numéro 20, et rue Prési-
dent Wilson, numéro 12, compre-
nant tous les éléments incorporels,
matériel et objets mobiliers en dé-
pendant, ainsi que l'exploitation de
la fabrique de conserves de truffes
et foies gras attachée à ces deux éta-
blissements.

Les oppositions s'il y a lieu seront
reçues dans les dix jours de la
présente insertion, à Cahors, en
l'étude de Maître Jean FABRE,
notaire, rue François-Cavole, nu-
méro 2.

Pour deuxième insertion,
J. FABRE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE

du sieur Bertrand BAJON,
Appareillage Electrique
à Cahors
40, Boulevard Gambetta
et 5, Rue de la Chantrerie.

Convocation des créanciers
pour production de titres et
vérification des créances.

(PREMIER AVIS)

Messieurs les créanciers de la
dite faillite sont invités à produire
dans le délai de vingt jours, outre
ceux accordés en raison des dis-
tances, leurs titres de créances,
accompagnés d'un bordereau sur
papier libre indicatif des sommes
par eux réclamées, entre les mains
de Monsieur ROUSSEAU, arbitre
de Commerce, demeurant à Cahors,
syndic définitif, ou entre les mains
du GREFFIER du Tribunal de
Commerce, pour être procédé à la
vérification des créances.
Cette vérification commencera le
vingt-huit avril prochain, jour de
lundi, à quatorze heures, en la
salle des audiences du Tribunal de
Commerce de Cahors, site au Pa-
lais de Justice, où elle sera conti-
nuée si besoin est.
La présente insertion est faite en
conformité des dispositions des
articles quatre cent quatre-vingt-
deux et quatre cent quatre-vingt-
treize du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

TRICOT A LA MAIN

Bonneterie pour Dames et Enfants
Mme V° DEMARS
69, boulevard Gambetta

ETUDE

DE
M^e L. NUVILLE

Docteur en Droit

AVOUE A FIGEAC (Lot)

Successeur de M^{es} Vival, Malrieu
et Loubet.

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 23 mai 1923)

EXTRAIT

DE
JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoire
rendu par le tribunal civil de
Figeac, le vingt-sept décembre mil
neuf cent vingt-trois, enregistré et
signifié,

Entre Marie LASCROUX, auber-
giste, épouse de ZACHARIE, dit
Sylvain BAHUT, domiciliée à Fi-
geac,

Et Monsieur ZACHARIE, dit Syl-
vain BAHUT, son mari, maçon,
domicilié à Figeac,

Il résulte
Que le divorce a été prononcé
entre les dits époux BAHUT, au
profit de la femme, ayant Maître
NUVILLE pour avoué.
Pour extrait certifié conforme.
Figeac, le trois avril mil neuf
cent vingt-quatre.

L. NUVILLE, avoué.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies
Regis. Com. Cahors, N° 32

ETUDE

DE
M^e Pierre DESPRATS

AVOUE A CAHORS

Rue du Portail-Alban, N° 10

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 22 février 1922)

DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut
par le tribunal civil de Cahors, le
vingt-huit juillet mil neuf cent
vingt-trois, entre Madame Emilie
SALACROUX, épouse de Monsieur
Gabriel NÈGRE, boucher, avec le-
quel elle est domiciliée de droit à
Cahors, mais résidant en fait à
Albas, et le dit Monsieur NÈGRE,
demeurant précédemment à Ca-
hors, il a été prononcé le divorce a
été prononcé au profit de la fem-
me et aux torts et griefs du mari,
qui a été condamné aux dépens.
Pour extrait certifié conforme
par l'avoué soussigné constitué
pour la demanderesse.

Signé : DESPRATS.

Etudes de M^e MADELMONT, Notaire à Bretenoux (Lot)

et de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot)

successeur de M^{es} Vival, Malrieu et Loubet

Vente d'Immeubles DÉPENDANT DE SUCCESSION VACANTE

Adjudication fixée au DIMANCHE VINGT-SEPT AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE,
à QUATORZE HEURES, à Bretenoux, en l'étude de M^e MADELMONT, Notaire

En exécution d'un jugement sur
requête rendu par le Tribunal
civil de Figeac le vingt-un décem-
bre mil neuf cent vingt-trois, enre-
gistré,

Il sera procédé, le DIMANCHE
VINGT-SEPT AVRIL MIL NEUF
CENT VINGT-QUATRE, à QUA-
TORZE HEURES, à Bretenoux, en
l'étude et devant Maître MADELMONT,
notaire à Bretenoux, com-
mis à cet effet, à la vente aux
enchères publiques des immeubles
ci-après désignés, dépendant de la
succession vacante de Mademoi-
selle Marie BERT, en son vivant
célibataire majeure, sans profes-
sion, domiciliée à Bretenoux, décé-
dée le treize janvier mil neuf cent
vingt-deux, à l'asile de Leyme, où
elle était internée.

Cette vente est poursuivie à la
requête de Monsieur Gustave GAU-
BEY, commis-greffier au Tribunal
civil de Figeac, y demeurant,
agissant en qualité de curateur de
la succession vacante de la dite
Marie BERT, nommé à ces fonc-
tions par jugement du Tribunal
civil de Figeac, en date du vingt-
neuf novembre mil neuf cent
vingt-trois, enregistré.

DÉSIGNATION

DES
Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE
AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT

ET

MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :
Le dessus d'une maison, sise à
Bretenoux, lieu dit « La Ville »,

dont le dessus appartient à Mad-
ame Irma Ferrié, veuve Albenque,
confrontant : vers nord, à l'escar-
lier conduisant au premier étage,
appartenant à la dite dame veuve
Albenque, vers est, à bâtiments de
la même, vers midi, à maison des
héritiers Berbiguié, ruelle entre, et
vers ouest, à rue publique. Il est
porté à la matrice cadastrale des
propriétés non bâties de la com-
mune de Bretenoux comme suit :

section C, numéro 192, « La
Ville », sol, trente-un centiares,
première classe, sans revenu,
et à la matrice cadastrale des
propriétés bâties :
section C, numéro 192, « La
Ville », maison, revenu onze
francs, vingt-cinq centimes.
La mise à prix
de ce lot sera de
six cents francs, ci. 600 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra :
Un pâtis, formé de l'emplace-
ment d'une ancienne maison, de-
puis longtemps démolie, situé à
Bretenoux, lieu dit « La Ville »,
confrontant : vers est, à bâtiment
des héritiers Ducloux, vers nord, à
rue publique, vers midi, à grange
de la veuve Ginibre. Il est porté
comme suit à la matrice cadastrale
des propriétés non bâties de la
commune de Bretenoux :

section C, numéro 183 p., « La
Ville », sol, vingt-huit centiares,
première classe, sans revenu.
Il ne paraît pas figurer à la ma-
trice cadastrale de la propriété
bâtie.

La mise à prix
de ce lot sera de
cent francs, ci. 100 fr.

Tous les immeubles ci-dessus
désignés sont situés sur la com-
mune de Bretenoux, canton du dit
arrondissement de Figeac, départe-
ment du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se
poursuivent et se comportent, sans
en rien excepter ni réserver.
Le cahier des charges, clauses

TRANSPORTS et DÉMÉNAGEMENTS

Ville et tous pays. — Prix réduits

G. RIVIÈRE, Mécanicien, CAHORS

A l'honneur de prévenir son ancienne clien-
tèle qu'il vient d'ouvrir, Place Roussau, « Mar-
mots, vélos, enveloppes, chambres, boyaux et
tous accessoires divers. Toutes ces marchan-
dises sont garanties de 1^{re} marque et vendues à
des prix défiant toute concurrence.
La maison fait crédit pour vélos (12 ans),
pour autos (12 mois).

Aboteurs !!! Avant d'acheter, rendez-vous compte
dans les meilleures conditions.

1.200 fr. p. mois et 200 fr. fixe à long
s. quit. empl. CADY, Ste-MARGUE-
RITE (Marseille).

Dem. Bonnes sér. cap. p. serv. pens.
fils. Situat. avant. Urg. Ecr. : Dr Institu-
tion Pré-St-Gervais (SEINE).

Marché de La Vilette

3 avril 1924

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 MIL		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....	1.681	3,60	3,30	2,00	
Vaches....	1.160	32	5,25	5,00	
Taureaux....	7.723	5,00	4,75	4,50	
Moutons....	2.635	6,20	6,00	5,80	

OBSERVATIONS. — Vente plus facile
sur toutes les marchandises.

LOTISSEMENT

MISES A PRIX

L'adjudication des dits immeu-
bles aura lieu au jour, lieu et
heure sus-indiqués, en deux lots,
composés de la manière indiquée
ci-dessus, et sur les mises à prix
ci-après, savoir :

Le premier lot de
six cents francs, ci. 600 fr.

Le second lot de
cent francs, ci. 100 fr.

Il est déclaré à tous ceux du
chef desquels il pourrait être pris
des inscriptions pour raison d'hy-
pothèques légales qu'ils devront
requérir ces inscriptions avant la
transcription du procès-verbal
d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme.
Figeac, le vingt-neuf mars mil
neuf cent vingt-quatre.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adres-
ser à Maître NUVILLE, avoué
poursuivant, demeurant à Fi-
geac, Boulevard Président-Wil-
son, ou à Maître MADELMONT,
notaire à Bretenoux, chargé de
la vente.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.

croire?... Il se tourna vers le mar-
quis.

M. de Ribeyran se tenait accoudé
sur son bureau, le visage dans ses
mains.

Attitude plus significative que
toutes les révélations. Ainsi donc cet
homme d'un orgueil si haut ména-
geait son orgueil à lui, se voilait les
yeux pour ne pas le voir pâlir et
souffrir... Une ivresse d'énergie soule-
va Jean. « Qu'il me regarde ! » se
dit-il. « Après tout, je suis moi-même.
Je ne faiblirai pas plus que lui. »

Puis d'une voix nette :
— « Mon colonel... »

Le marquis redressa le front.
— « Ce que François de Mauclain
m'a jeté à la face, c'était donc vrai ?
— « Non, mille fois non. N'as-tu
pas lu ? »

— « Je n'ai pas besoin de lire... Je
vous demande à vous, marquis de
Ribeyran, la vérité. Suis-je le fils d'un
officier allemand ? »

— Tu es le fils d'un officier alle-
mand mais de descendance française
et portant un nom français, Henri de
Cantri n'était pas de race prus-
sienne. Il était né dans le grand-du-
ché de Bade, d'une mère qui lui par-
lait français et lui apprenait à aimer
la France. C'est ce que tu devais voir
dans cette lettre.

— Mauclain que sait-il ?

— Rien. C'était une reconstitution
ne reposant sur aucun indice précis,
sur aucune preuve. Il n'y croyait
sans doute qu'à peine, il n'y croit
plus aujourd'hui, après les démentis

que lui ont infligés mes décisions et
mes déclarations.

— Ma naissance est donc vrai-
ment un secret ?

— C'est un secret tel, que je pou-
vais — que j'ai voulu un moment —
te faire passer pour mon fils. »

Ce mot évoqua pour Jean l'image
d'Odette. Qu'elle était loin de lui
maintenant !... Il comprenait l'oppo-
sition du marquis, la lutte, les dure-
tés inexplicables. Et il ne savait pas
tout. Car cet homme qui lui dévoilait
sa funeste origine, cet homme avait
aimé sa mère ! A cette idée une hor-
reur le saisit. Il n'osa plus question-
ner, resta muet.

Alors M. de Ribeyran parla.

— « Ecoute-moi Jean. Ton patrio-
tisme est saut. Il est bien faible le
fillet de sang allemand qui coule dans
tes veines. Rien ne peut atteindre
ton honneur d'officier français, car
personne au monde, tu m'entends
bien, ne contestera jamais ta nation-
nalité. Mais, entre nous, il y a autre
chose. Ta mère et moi nous nous
sommes aimés de la façon la plus
absolue, la plus haute. Je l'aurais
épousée ; elle avait ma parole. Mais
ton père est venu et me l'a prise. Il
me l'a prise par violence. Elle mérite
ton respect comme le mien... mieux
encore : ton admiration. Elle a bravé
les pires dangers ; elle a été victime.
Elle en est morte de douleur.

— Ah ! murmura Jean, « je
suis donc le fils d'un lâche !... »

— Tu es le fils de la plus noble
des femmes et le descendant d'une

lignée de soldats. Les Cantri furent
toujours braves.

— Merci mon colonel, » dit le
lieutenant avec un amer sourire.
« Mais... cet homme qu'il me faut
appeler mon père, il portait l'uniforme
allemand... Vous étiez un officier
français... Que s'est-il passé en-
tre vous ! »

M. de Ribeyran jeta vers Jean un
regard, puis, lentement, ses paupières
s'abaissèrent, voilant la flamme
courte, angoissée.

— « Ah ! je le devine, » reprit le
jeune homme, « s'il n'est pas mort
dans les hasards d'une bataille, vous
l'avez recherché partout. Certaine-
ment, vous et lui, vous avez dû vous
trouver en présence. »

<